


CONVOCATION DU 10 SEPTEMBRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT
À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI
S'OUVRIRA EN MAIRIE LE 20 SEPTEMBRE 2021

 LE MAIRE
Maurice LEBOUTËT

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2021-56
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Décision modificative n°2 au
budget principal Commune.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

Vu le budget principal Commune adopté le 7 avril 2021,

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 14 juin 2021,

Considérant que la borne de rechargement des véhicules électriques qui doit être installée rue Jean Ferrat doit être mandatée en fonctionnement et non en investissement comme prévu au budget 2021, il est nécessaire de transférer les crédits de l'article 2315 – Opération 045 (section d'investissement) à l'article 62878, l'équilibre se fait par le biais des comptes 021 et 023.

Considérant que les travaux de réhabilitation d'un immeuble en cabinet paramédical et en logement ont été assujettis à la TVA, mais que seuls les travaux relatifs au cabinet paramédical étaient éligibles. Il convient de soumettre les travaux afférents au logement à la TVA. Il est proposé au Conseil municipal de transférer 30 000 € de la réserve de l'article 615231 (section de fonctionnement) à l'article 2132 – Opération 044 (section d'investissement), l'équilibre se fait par le biais des comptes 021 et 023.

LE CONSEIL,

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-56-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

FONCTIONNEMENT					
Recettes			Dépenses		
			615231	Entretien des voies	-30 000,00 €
			62878	Borne IRVE	13 700,00 €
			023	Virement section investissement	16 300,00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
INVESTISSEMENT					
Recettes			Dépenses		
Opé 044 2138		500,00 €	Opé 044 2313	Ecritures relatives au cabinet paramédical mandatées sans TVA	1 500,00 €
Opé 044 2313	Ecritures relatives au cabinet paramédical mandatées sans TVA	1 000,00 €	Opé 044 2313		
Opé 044 2313			Opé 044 2313		
021	Virement de la section de fonctionnement	16 300,00 €	Opé 045 2315	Borne IRVE à mandater en fonctionnement	-13 700,00 €
			Opé 044 2132	Livraison à soi-même (appartement cabinet paramédical)	30 000,00 €
TOTAL		17 800,00 €	TOTAL		17 800,00 €

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-56-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2021-57
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Suppression du poste d'agent de
maitrise principal.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,
Vu la délibération n°2014-57 du 19 juillet 2014 portant création d'un poste d'agent de maitrise principal,
Considérant que l'agent titulaire de ce poste a été recruté par voie de mutation dans une autre collectivité,

DECIDE

Article premier : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'agent de maitrise principal à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article second : Dit que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-57-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	DONT TEMPS NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2 000 habitants	A	1	0
Administrative	Attaché principal	A	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	
Administrative	Adjoint administratif	C	2	1
Technique	Technicien	B	1	0
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	0
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	6	1
Technique	Adjoint technique	C	6	0
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	2	2

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021
LE MAIRE

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

Maurice LEBOUTET
(H.V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-57-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-58
Votée le 20 septembre 2020
**OBJET : Création d'emplois contractuels
sur emplois non permanents pour faire
face à des besoins liés à des accroissements
temporaires d'activité.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1,

Vu la délibération n°2021-49 du 14 juin 2021 portant création d'emplois contractuels sur emplois non permanents pour l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne, et pour l'aide aux devoirs,

Considérant que les deux services de restauration ont été maintenus pour limiter le brassage des élèves en raison de la crise sanitaire, il est nécessaire de délibérer de nouveau afin de tenir compte de la réalité,

Considérant qu'il est nécessaire de garder l'agent qui a été recruté en remplacement d'un titulaire momentanément indisponible aux services techniques,

DECIDE

Article premier : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer :

- Un emploi contractuel d'adjoint technique à temps complet du 27 septembre au 31 décembre 2021 (maximum),
- Un emploi contractuel d'adjoint d'animation à temps non complet pour l'encadrement des enfants de l'école maternelle pendant la pause méridienne (2h30 par jour), du 27 septembre au 19 décembre 2021, à raison de 8,33/35^{ème},
- Un emploi contractuel d'adjoint d'animation à temps non complet pour l'encadrement des enfants de l'école élémentaire pendant la pause méridienne (1h45 par jour), du 27 septembre au 19 décembre 2021, à raison de 5,83/35^{ème},
- Un emploi contractuel d'adjoint d'animation à temps non complet pour l'aide aux devoirs à l'école élémentaire (1h les lundis, mardis et jeudis), du 4 octobre au 19 décembre 2021, à raison de 2,36/35^{ème}.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-58-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

Leurs rémunérations seront calculées sur la base des indices bruts afférents aux 1^{ers} échelons des grades d'adjoint technique et d'animation territorial.

Article second : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021
LE MAIRE



Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-58-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-59
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Approbation de l'avant-projet définitif pour les travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au Stade.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de mettre aux normes les vestiaires du stade, et de créer un local de convivialité commun aux vestiaires et au complexe sportif,

Vu la délibération n°2019-48 autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2020-61 portant approbation de l'étude technique détaillée établie par l'ATEC,

Vu la délibération n°2021-15 du 1^{er} mars 2021 portant approbation de l'avant-projet sommaire,

Vu la délibération n°2021-32 du 7 avril 2021 portant approbation de l'avant-projet sommaire n°2,

Vu l'avant-projet définitif présenté par l'architecte Aurélie PAILLER,

DÉCIDE :

Article premier : Le Conseil municipal à la majorité de 22 voix pour et une abstention (Richard DOUDET) après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet définitif relatif aux travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au Stade (maîtrise d'œuvre et frais annexes compris) d'un montant de :

↳ **662 421,18 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 794 905,42 EUROS T.T.C.**

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-59-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

Article second : Autorise le Maire à lancer la consultation pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux, et à signer les marchés correspondants.

VOTE ☞ **POUR :** 22
☞ **ABSTENTION :** 1
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021
LE MAIRE

Maurice LEBOUTET
(M. M.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-59-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-60
Votée le 20 septembre 2021
**OBJET : Approbation de l'avant-projet
sommaire pour les travaux d'extension du
cabinet paramédical.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir le cabinet paramédical,

Vu le programme des travaux établi par l'ATEC,

Vu l'avant-projet sommaire présenté par l'architecte Aurélie Pailier,

DÉCIDE

Article premier: Le Conseil municipal à la majorité de 20 voix pour et 3 abstentions (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN, et Christian SANSONNET), après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet sommaire relatif aux travaux d'extension du cabinet paramédical (maitrise d'œuvre et frais annexes compris) d'un montant de :

€ 319 327,00 EUROS H.T.

€ SOIT 383 192,40 EUROS T.T.C.

Article second : Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir, déposer le permis de construire et lancer la consultation pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux.

VOTE ☞ **POUR** : 20
☞ **ABSTENTIONS** : 3
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIRE CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-60-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-61
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour la
construction de vestiaires et d'un local de
convivialité au Stade.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir et de mettre aux normes les vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2021-59 du 20 septembre 2021 portant approbation de l'avant-projet définitif pour les travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au Stade,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la construction de vestiaires et d'un local de convivialité au Stade dont le montant (maitrise d'œuvre et frais annexes compris) s'élève à :

€ 662 421,18 EUROS H.T.

€ SOIT 794 905,42 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-61-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-62
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour l'extension
du cabinet paramédical.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir le cabinet paramédical,

Vu la délibération n°2021-60 du 20 septembre 2021 portant approbation de l'avant-projet sommaire pour les travaux d'extension du cabinet paramédical,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'extension du cabinet paramédical dont le montant (maitrise d'œuvre et frais annexes compris) s'élève à :

↳ 319 327,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 383 192,40 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET
(H. N.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-62-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-63
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour
l'aménagement paysager du cimetière.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le projet de végétalisation du cimetière établi par le cabinet Regards Croisés,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer l'aménagement paysager du cimetière dont le montant (maitrise d'œuvre comprise) s'élève à :

€ 31 436,00 EUROS H.T.

€ SOIT 37 723,20 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-63-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-64
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour
l'aménagement des trottoirs de la rue de la
Briance.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de faciliter l'accessibilité des piétons, les déplacements doux et de limiter l'entretien des trottoirs,

Vu le devis établi par l'entreprise EUROVIA,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer l'aménagement des trottoirs de la rue de la Briance dont le montant s'élève à :

↳ 33 486,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 40 183,20 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 20 septembre 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-64-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-65
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour l'installation
d'un ralentisseur rue de la Salesse.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de limiter la vitesse dans la rue de la Salesse,

Vu le devis établi par l'entreprise EUROVIA,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer l'installation d'un ralentisseur rue de la Salesse dont le montant s'élève à :

↳ **6 092,99 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 7 311,59 EUROS T.T.C.**

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-65-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-66
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour des
aménagement de sécurité rue de
Lestrade.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de réduire la vitesse et de sécuriser le cheminement des piétons rue de Lestrade,

Vu l'étude établie par l'ATEC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer des aménagements de sécurité rue de Lestrade dont le montant s'élève à :

↳ 19 000,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 22 800,00 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET
(H. N.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-66-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-67
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour la réfection
de la toiture de l'Eglise.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le devis établi par l'entreprise FIER DE TOIT,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 18 voix pour, 1 voix contre (Richard DOUDET) et 4 abstentions (Pierre COLOMBET, Sylvain COUTURIER, Alexandra MALISSEN et Christian SANSONNET) après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise dont le montant s'élève à :

24 895,40 EUROS H.T.

↳ **SOIT 29 874,48 EUROS T.T.C.**

VOTE ☞ POUR : 18
☞ ABSTENTIONS : 4
☞ CONTRE : 1

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-67-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-68
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour la réfection
de la toiture de la grange de Charroux.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le devis établi par l'entreprise FIER DE TOIT,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 21 voix pour et 2 abstentions (Sylvain COUTURIER et Richard DOUDET), après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de réfection de la toiture de la grange de Charroux dont le montant s'élève à :

↳ 13 008,81 EUROS H.T.

↳ SOIT 15 610,57 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 21
☞ **ABSTENTIONS** : 2
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-68-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-69
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention à l'Etat
dans le cadre de la DETR pour la
construction de vestiaires et d'un local de
convivialité au Stade.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir et de mettre aux normes les vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2021-59 du 20 septembre 2021 portant approbation de l'avant-projet définitif pour les travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au Stade,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux en vue de financer la construction de vestiaires et d'un local de convivialité au Stade dont le montant (maîtrise d'œuvre et frais annexes compris) s'élève à :

662 421,18 EUROS H.T.

↳ SOIT 794 905,42 EUROS T.T.C.

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-69-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-70
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention à l'Etat
dans le cadre de la DETR pour l'extension
du cabinet paramédical.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir le cabinet paramédical,

Vu la délibération n°2021-60 du 20 septembre 2021 portant approbation de l'avant-projet sommaire pour les travaux d'extension du cabinet paramédical,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR en vue de financer l'extension du cabinet paramédical (maitrise d'œuvre et frais annexes compris) dont le montant s'élève à :

↳ 319 327,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 383 192,40 EUROS T.T.C.

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET
(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-70-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-71
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention à l'Etat
dans le cadre de la DETR pour
l'aménagement paysager du cimetière.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le projet de végétalisation du cimetière établi par le cabinet Regards Croisés,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR en vue de financer l'aménagement paysager du cimetière dont le montant (maîtrise d'œuvre comprise) s'élève à :

↳ **31 436,00 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 37 723,20 EUROS T.T.C.**

Les crédits seront inscrits au budget 2022.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-71-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-72

Votée le 20 septembre 2021

**OBJET : Demande de subvention à l'Etat
dans le cadre de la DETR pour la réfection
de la toiture de l'Eglise.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le devis établi par l'entreprise FIER DE TOIT,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 18 voix pour, 1 voix contre (Richard DOUDET) et 4 abstentions (Pierre COLOMBET, Sylvain COUTURIER, Alexandra MALISSEN, et Christian SANSONNET) après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR en vue de financer les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise dont le montant s'élève à :

↳ 24 895,40 EUROS H.T.

↳ SOIT 29 874,48 EUROS T.T.C.

Les crédits seront inscrits au budget 2022.

VOTE ☞ **POUR** : 18
☞ **ABSTENTIONS** : 4
☞ **CONTRE** : 1

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-72a-DE
Date de télétransmission : 22/09/2021
Date de réception préfecture : 22/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-73
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Demande de subvention à la
Fédération Française de Football pour la
construction de vestiaires et d'un local de
convivialité au Stade.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'agrandir et de mettre aux normes les vestiaires du stade,

Vu la délibération n°2021-59 du 20 septembre 2021 portant approbation de l'avant-projet définitif pour les travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au Stade,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football en vue de financer la construction de vestiaires et d'un local de convivialité au Stade dont le montant (maitrise d'œuvre et frais annexes compris) s'élève à :

↳ **662 421,18 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 794 905,42 EUROS T.T.C.**

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-73-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-74
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Tarif pour la facturation de clés supplémentaires au complexe sportif.

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-74-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

LE CONSEIL,

Considérant que les serrures du complexe sportif vont être changées afin d'installer le nouveau système de clé unique permettant d'accéder à plusieurs bâtiments selon des habilitations données par la Mairie,

Considérant le prix de ces clés,

Considérant le nombre de clés demandées par certaines associations,

Il est proposé au Conseil municipal que chaque président d'association utilisatrice du complexe sportif bénéficie d'une clé gratuite, mais que toute clé supplémentaire soit facturée 50 €. Cette caution sera encaissée et restituée en cas de remise de la clé en bon état de fonctionnement, si la clé est perdue ou endommagée, la caution ne sera pas restituée et pour obtenir une autre clé l'association devra à nouveau verser la caution.

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide qu'une clé du complexe sportif sera donnée à chaque président d'association. Toute clé supplémentaire sera facturée 50 €. Cette caution sera immédiatement encaissée. Elle sera restituée si la clé est remise à la Mairie en parfait état de fonctionnement. En cas de perte ou de détérioration de la clé, la caution ne sera pas restituée et une nouvelle caution sera demandée avant remise d'une nouvelle clé.

Le nombre de clés sera limité à 5 par association ou section.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-75
Votée le 27 juin 2018
**OBJET : Vente de la parcelle cadastrée AI
116 à l'ODHAC.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2211-1,

Vu le Code de la construction de l'habitation, notamment l'article L.441-1,

Vu la délibération n°2018-40 du 27 juin 2018 relative à la cession gratuite de la parcelle cadastrée AI 46 à l'ODHAC,

Considérant que les conditions de réalisation de cette opération ont changé, puisque la Commune participe à l'aménagement de la voirie, des réseaux et des abords,

Il est proposé au Conseil municipal de céder la parcelle cadastrée AI 116 à l'ODHAC pour un montant de 30 000 €,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de vendre à l'ODHAC la parcelle cadastrée AI 116 d'une superficie de 2 128 m² pour un montant de 30 000 €.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-75-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-76
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Acquisition de la parcelle
cadastrée AH 113.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Considérant le projet de construction de l'ODHAC avenue de la Vienne en limite de propriété de l'ancienne parcelle cadastrée AH 52,

Considérant qu'il resterait une bande 40 cm de large aux propriétaires de la parcelle AH 52 pour assurer l'entretien de leur maison,

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir cette bande de terrain qui représente une superficie de 6 m² au prix de 37 € le m² (prix maximum conseillé par France Domaine) afin de permettre une construction en mitoyenneté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, UNANIME, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article premier : d'acquérir la parcelle cadastrée AH 113, d'une superficie de 6 m², au prix de 37 € le m², sise 10 avenue de la Vienne à Madame et Monsieur PUYO.

Article second : Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-76-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2021-77
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Déclassement d'une parcelle du
domaine public située allée des Bleuets.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui dispose qu'un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Vu la jurisprudence et notamment la réponse du Ministère de l'Intérieur en date du 10 mars 2015 sur la nécessité d'une enquête publique pour la cession d'un délaissé de voirie,

Vu la situation de la parcelle sise au fond de l'allée des Bleuets, qui n'est pas affectée à un service public, ni à usage du public, et constitue un délaissé de voirie,

Considérant qu'un riverain souhaite acquérir cette parcelle et qu'elle est difficile à entretenir,

Le Maire propose son déclassement et son intégration dans le domaine privé de la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL UNANIME, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article premier : constate que la parcelle sise au fond de l'allée des Bleuets (située entre les parcelles cadastrées AN 102, 117 et 119 appartenant au demandeur) n'est pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public, et constitue un délaissé de voirie,

Article second : approuve le déclassement de la parcelle sise au fond de l'allée des Bleuets, et son intégration dans le domaine privé de la Commune ; la numérotation de cette parcelle interviendra après son bornage.

Article troisième : autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Article quatrième : dit que les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge du demandeur.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-77-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Maurice LABOUTET

(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-77-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2021-78
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Création d'un Conseil municipal
des jeunes et validation de la charte.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL,

L'élue en charge de la Commission rappelle que les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux enfants et aux jeunes conseillers d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour la collectivité.
- Enrichir la politique jeunesse avec les propositions des jeunes conseillers.
- Obtenir les points de vue des jeunes conseillers sur les dossiers de la collectivité.
- Sensibiliser les enfants et jeunes conseillers à la citoyenneté.
- Donner le goût de l'engagement et du débat.

D'une manière générale intéresser les jeunes conseillers à la vie publique

LE CONSEIL MUNICIPAL UNANIME APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article premier : Valide la charte du fonctionnement jointe en annexe.

Article second : Autorise la commission à organiser les élections.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET
(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-78-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2021-79
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Travaux de branchement sur le
réseau des eaux pluviales.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

Considérant que malgré le transfert de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de communes du Val de Vienne au 1^{er} janvier 2020, la Commune reste compétente pour le traitement des eaux pluviales,

Considérant que des administrés sollicitent la Commune pour se raccorder sur le réseau des eaux pluviales,

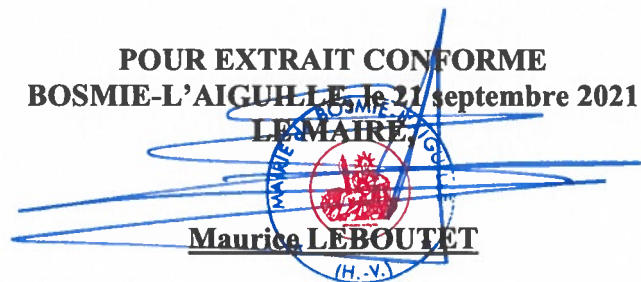
DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide que les demandes de branchements sur le réseau séparatif des eaux pluviales seront traitées à la Mairie, qui commandera les travaux, et facturera les travaux auprès du demandeur selon le coût réel des travaux.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ ABSTENTIONS : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET
(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-24-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2021-80
Votée le 20 septembre 2021
OBJET : Subvention exceptionnelle à une
sportive bosmiaude.**

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain COUTURIER.

LE CONSEIL

Vu la demande écrite en date du 15 juillet dernier de Marie DUSSOULIER, judokate et habitante de la Commune sollicitant une subvention,

Considérant qu'elle a été admise au Pôle France Relève Judo de Bordeaux pour la saison 2020/2021 et qu'elle figurera à partir du 1^{er} novembre 2021 sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à Marie DUSSOULIER, destinée à acquérir un kimono.

Dit que la mention « Commune de Bosmie-L'Aiguille » devra figurer sur la tenue de la sportive.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **ABSTENTIONS** : -
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2021
Publication le : 21-09-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 21 septembre 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210920-2021-80-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021